



**TAXE DE SÉJOUR DÉCLARATION D'HÉBERGEMENT
POUR LA SAISON 2021**

NOM : PRENOM :
DOMICILE PRINCIPAL :
.....
.....
TEL :
EMAIL :
Agissant en qualité de propriétaire

CONCERNANT LE BIEN IMMOBILIER SUIVANT

NOM DE LA RÉSIDENCE :
Numéro d'Appartement ou Villa :
Adresse de la Résidence :
.....
Période d'hébergement envisagée (indiquer une période, ex. de juillet à août...)
De : à :
Nombre de Couchages (1 lit en 140 vaut 2 couchages, 1 lit en 90 vaut 1 couchage, 1 canapé convertible pour 2 couchages) :

Fait le

Signature :

Exemplaire à retourner avant le début des hébergements à l'adresse suivante :

Mairie de Gruissan - Service Taxe de Séjour - Boulevard Victor Hugo - 11430 GRUISSAN - France

Ou par mail : taxedesejour@ville-gruissan.fr

(Attention : tout document déclaratif doit être impérativement signé pour être pris en compte)

Protection des données personnelles : se référer au verso du présent feuillet →

Protection des données personnelles

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à la mairie de Gruissan pour le traitement de la taxe de séjour.

Les destinataires de ces données sont le service Taxe de Séjour.

Les données sont conservées pour la durée du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2022.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données ou une limitation du traitement de celles-ci.

Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposer du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant par courriel à contact@ville-gruissan.fr